

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Compte-rendu de la séance du conseil municipal du
Mercredi 20 janvier 2021 à 20H

Sous la présidence de : Régis GUERIN,

PRESENTS : Denis CHERON, Christophe MIREUX, Frédéric CHEREAU,
Valérie BELLIERE, adjoints; CLAUSARD Hervé, CHARLTON Robert,
Sylviane BARZIC, Laurence LECOMTE, GRANDJEAN René, Patrick BRIERE,
Nicolas REPINCAY, Kévin VERDENET, SIMON Laure, Corinne VOCANSON,
Sylviane BARZIC conseillers
Hadrien PECHOUTOU, DGS

ABSENTS : Françoise PEDRA MEIRA : pouvoir à Kévin VERDENET
Martine GOFFIN : pouvoir à Régis GUERIN
Céline VIALA-MONDINI-DANIEL : pouvoir à Laure SIMON
Charline LEFEVRE

Secrétaire de séance : Corinne VOCANSON

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS

Compte-rendu des commissions

- Travaux et propreté du village
- Affaires générales et sociales
- Sécurité, animation, vie associative, culture
- Communication
- Développement durable
- Scolaires, périscolaires, enfance, adolescence et CMJ
- Finances

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 01 (Régis GUERIN)

Marchés publics : groupement de commandes pour la mise en place du RGPD (Règlement européen général pour la protection des données)

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing présente un intérêt certain.

Une première convention a été établie entre la Communauté d'Agglomération, les Communes membres, le CCAS et les syndicats Mixtes pour mettre en œuvre de façon mutualisée le RGPD à compter du 1^{er} juin 2019 et pour organiser la mise en concurrence de la procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cette convention a pris fin, c'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur nouvelle convention de groupement de commandes relative à la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles entre la Communauté d'Agglomération, les Communes membres, le CCAS et les syndicats Mixtes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes avec l'AME.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 02 (Frédéric CHEREAU)

Scolaire et petite enfance : CAF – avenant au contrat enfance jeunesse de Montargis

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec les communes de Cepoy, Corquilleroy et Pannes est arrivé à échéance le 31/12/2019. De nouvelles modalités de partenariat Caf/collectivités territoriales ont été développées à compter de 2020. De ce fait, le CEJ signé par notre commune n'a pas été renouvelé.

L'avenant au Contrat enfance jeunesse (CEJ) de notre territoire a été négocié en 2020 : il a pour objet d'intégrer les actions de l'ancien CEJ de Pannes, Cepoy, Corquilleroy dans le Contrat enfance jeunesse de Montargis. Le Directeur de la Caf du Loiret a signé les différents exemplaires et c'est désormais au tour de chaque collectivité. Pour ce faire, il faut que le Maire soit autorisé en conseil à signer le CEJ.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'Avenant n° 2020 – 1 à la convention « Contrat enfance jeunesse » de Montargis du 01/01/2019 au 31/12/2022 ».

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n°03 (Denis CHERON)

Personnel : création de postes pour accroissement temporaire d'activité

Il est demandé au conseil municipal de créer un poste d'agent non titulaire du 1^{er} mars au 30 septembre, et un poste d'agent non titulaire du 15 mai au 15 septembre, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 4 (Régis GUERIN)

Personnel : création et suppression de postes suite avancement de grade

Le Centre de Gestion de Loiret a communiqué la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grades en 2021. Il est demandé au conseil municipal la suppression des postes suivants :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 1 poste à 33/35^{ème}
- Adjoint d'animation pp 2^{ème} classe 1 poste à temps complet

Il est demandé au conseil municipal de créer les postes suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe 1 poste à 33/35^{ème}
- Adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe 1 poste à temps complet
-

Ces modifications prendront effet au 01/09/2021.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 05 (Christophe MIREUX)

Finances : FIPD 2020 demande de subvention – Vidéo-protection

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'extension ou de modification des projets d'installation de vidéo-protection sur la voie publique font partie des travaux éligibles au titre de la subvention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (vidéoprotection) et que la commune est porteur d'un projet concerné par cette subvention.

Le projet d'extension et d'amélioration du système de vidéoprotection sur la voie publique, prévoit notamment l'acquisition d'une caméra déplaçable et l'adaptation de caméras existantes. ».

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat au titre Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (vidéoprotection) pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations du Maire**

- **Tour de table**

La séance est levée à 21h50